

**Discours de clôture du Séminaire du
Réseau rural français
Dijon les 26 et 27 novembre 2013**

R. Souchon

Mesdames et Messieurs, il me revient le plaisir de conclure ces deux jours de séminaire du Réseau Rural français sur le développement rural et le rapport entre les espaces urbains et nos campagnes.

Je remercie les organisateurs du séminaire d'avoir pris cette initiative. La très forte participation sur les deux jours démontre l'intérêt pour ce séminaire et les nombreux sujets relatifs à la vie des territoires ruraux qu'il a permis d'aborder. J'en profite pour vous remercier d'avoir proposé aux Régions, de s'exprimer à plusieurs reprises au cours des deux jours mais aussi de conclure ce séminaire.

Pour nous, responsables politiques régionaux, la problématique du développement rurale est d'une importance capitale à plusieurs titres. En premier lieu, le développement des espaces ruraux est une composante essentielle de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cela est bien sur en lien avec la cohésion des territoires (évoquée par le Premier Ministre au congrès de l'AMF la semaine passée) mais cela va au-delà.

Il est temps de penser différemment. Les campagnes ne sont pas des espaces fragiles où la notion de « handicap » apparaît plus spontanément que celle « d'opportunité ». Les espaces ruraux ont au contraire un grand rôle à jouer car ce sont des zones riches, humainement et économiquement parlant. Le potentiel de développement y est fantastique, pour peu que l'on mette en place les bonnes politiques de développement en étant innovants, audacieux et rationnels.

A ce titre, les Régions mènent depuis de nombreuses années des politiques d'appui au développement des territoires ruraux. Nous consacrons d'ailleurs au développement des campagnes des budgets importants utilisés dans des politiques actives de soutien au développement comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années.

Je tiens à souligner que nous devons aussi prendre en compte les contraintes budgétaires auxquelles nous faisons face à cause de la baisse des dotations de l'Etat.

Pour favoriser un développement, juste, équitable et équilibré des territoires, les Régions pourront s'appuyer sur les fonds européens. Dans cette optique, les Régions deviendront, dès l'année prochaine, les autorités de gestion des programmes opérationnels FEDER/FSE et des programmes régionaux de développement rural FEADER. Nous deviendrons ainsi les interlocuteurs privilégiés des principales structures de développement rural et des territoires de projet comme les pays et les GAL LEADER.

J'insiste sur le fait que ce transfert d'autorité de gestion est une évolution institutionnelle particulièrement importante. Il traduit, d'une part, la reconnaissance des Régions comme des acteurs au centre de l'intervention publique et surtout notre volonté de nous impliquer encore plus dans le développement des espaces ruraux.

A ce titre, les Conseils régionaux ont naturellement vocation à piloter les Réseaux Ruraux Régionaux qui sont des outils importants pour favoriser une dynamique positive en faveur du développement rural. Ce pilotage ne peut se faire sans un partenariat avec l'ensemble des acteurs incontournables qui sont au centre de la vie économique et sociale des territoires ruraux. Ils sont déjà très largement associés aux réseaux ruraux régionaux actuels mais ils devront l'être plus encore à l'avenir.

Aujourd'hui, nous passons à l'étape suivante, celle de l'association des Régions au pilotage du Réseau Rural national. Il est en effet impensable de déconnecter les réseaux régionaux du réseau rural français. Cela n'aurait aucun sens de les dissocier en termes d'efficacité et d'efficience de l'intervention publique. Ils doivent avancer dans la même direction.

Nous sommes convaincus que la plus grande implication de l'ARF dans le réseau rural national apportera une réelle plus-value aux territoires. Nous serons plus proches, plus actifs et

plus justes dans notre gestion car nous connaissons les réalités locales et les enjeux nationaux.

Nous, régions françaises, plaidons en conséquence pour des évolutions dans l'organisation du Réseau Rural National. Ces évolutions concernent :

- le remplacement de l'actuelle **commission permanente** par un **comité exécutif** Etat/Régions. Cette structure plus restreinte a pour but d'être plus efficace et plus efficient dans le pilotage et l'organisation, au jour le jour, des travaux du Réseau Rural National. Le Comité exécutif devra être un organe opérationnel, à même de prendre des décisions claires et rapides. Dans tous les cas, ce Comité exécutif n'est pas un lieu de débat politique ni d'échanges techniques. Il n'a pas vocation à se substituer à l'Assemblée générale qui garde un rôle central dans l'organisation que nous proposons.

- la composition et des modalités de fonctionnement de **l'Assemblée générale** doivent être revues. Notre objectif est d'en faire le véritable lieu de débat politique, d'échanges techniques et de capitalisation du Réseau Rural national.

Nous veillerons à ce que toutes les problématiques qui intéressent et concernent directement la vie des territoires ruraux soient abordées. L'Assemblée générale doit être le cœur du Réseau Rural National en se réunissant plusieurs fois par an et bien entendu, autant que de besoin.

Elle doit regrouper les principaux réseaux nationaux impliqués dans le développement rural ainsi que les représentants des réseaux ruraux régionaux pour assurer le meilleur croisement et la meilleure fertilisation entre le niveau national et le niveau régional.

- la mise en place d'un véritable **RESO des Réseaux Ruraux Régionaux** afin de leur permettre d'échanger et de travailler sur des sujets et des problématiques qui leur sont spécifiques et qui ne concernent pas toujours l'ensemble des acteurs notamment nationaux.

Ce RESO doit donc permettre des temps de mutualisation et d'échanges entre les Réseaux Ruraux Régionaux plusieurs fois par an et dans tous les cas, à chaque fois que cela est nécessaire.

- Le repositionnement d'une **cellule d'animation** au service du Comité exécutif Etat/Régions. La cellule d'animation a vocation à mettre en œuvre les décisions du Comité exécutif pour faire fonctionner et préparer les travaux de l'Assemblée générale et du RESO des réseaux ruraux régionaux.

Nous voyons ces changements institutionnels comme une chance.

Une chance pour les réseaux ruraux régionaux et le réseau rural national d'être encore plus efficaces, plus efficaces et avec un impact sur les territoires encore plus important qu'aujourd'hui.

Attention, je ne mets pas en cause le travail qui a été effectué par les agents de terrain des réseaux régionaux et l'ensemble de leurs partenaires. Cependant, avec les évolutions du niveau national, les réseaux ruraux régionaux seront mieux soutenus, mieux accompagnés et mieux informés. Cela permettra de renforcer l'effet levier au développement rural des réseaux de terrain.

L'Association des Régions de France, que je représente aujourd'hui, souhaite travailler avec l'Etat à la mise en place, dans les meilleurs délais, de cette nouvelle gouvernance afin qu'elle soit opérationnelle dès 2014. C'est une condition à un redémarrage du Réseau Rural National.

Les propositions que je vous fais aujourd'hui sont bien entendu à discuter avec l'ensemble des acteurs du développement rural et leurs représentants. Le Réseau Rural 2014-2020 ne pourra émerger que si nous sommes tous conscients des enjeux de demain et des opportunités d'aujourd'hui.

Si nous cherchons à plus nous impliquer dans le pilotage du Réseau Rural national c'est parce que nous sommes persuadés que ces évolutions auront un impact décuplé sur les territoires ruraux. L'ouverture à l'innovation et au dialogue apportée par les réseaux ruraux est une opportunité à saisir. Nous ne pouvons pas et ne voulons pas ignorer le

potentiel de développement des campagnes françaises et les réseaux ruraux pourront nous aider à accomplir cet objectif.